

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00208
Numéro SIREN : 452 559 909
Nom ou dénomination : 2 MORO

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2019 sous le numéro de dépôt 4856

Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/4856

Déposant :

Nom/dénomination : 2 MORO

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

N° SIREN : 452 559 909

N° gestion : 2004 B 00208



Handwritten signature or initials.

SAS 2 MORO
TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE
64210 BIDART

-:-

Documents comptables de synthèse
au 31 décembre 2018

Xavier PEQUERE
Président



T/C

COMPTES ANNUELS	2
PRESENTATION	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Bilan détaillé	6
Compte de résultat	11
Compte de résultat (suite)	12
Compte de résultat détaillé	13
ANNEXE	17
Règles et méthodes comptables	18
Faits caractéristiques	21
Notes sur le bilan	22
Notes sur le compte de résultat	29
Autres informations	30
DOSSIER DE GESTION	31
Soldes intermédiaires de gestion	32
Dossier de Gestion	33
LIASSE FISCALE	40

COMPTES ANNUELS



Handwritten signature or initials

PRESENTATION

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de la société

SAS 2 MORO

Pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 27 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 602 972
Chiffre d'affaires	769 872
Résultat net comptable (Perte)	-4 844

Fait à SAINT JEAN DE LUZ

Le 01/01/1900

François LISSAR
Expert comptable

Rémi BARANTHOL
Responsable du dossier

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 109 247	1 109 127	121	
Fonds commercial (1)	40 286		40 286	
Autres immobilisations incorporelles	370 847		370 847	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	184 346	159 708	24 638	69
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 318	7 318		694 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 500		7 500	191
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 719 545	1 276 153	443 392	694 259
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	188 870		188 870	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	224 402	32 379	192 023	52 160
Autres créances	1 014 601	249 327	765 274	325 703
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 831		8 831	414
Charges constatées d'avance (3)	4 582		4 582	1 376
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 441 287	281 706	1 159 581	379 653
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 160 832	1 557 859	1 602 972	1 073 912
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	420 000	420 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	42 001	42 001
Réserves statutaires ou contractuelles	220 035	220 035
Réserves réglementées		
Autres réserves	381 813	381 813
Report à nouveau	-1 117 073	-1 220 987
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 844	103 914
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-58 069	-53 225
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	153 018	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	788 829	354 912
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250 010	763 701
Dettes fiscales et sociales	353 006	8 524
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 659	
Produits constatés d'avance (1)	114 520	
TOTAL DETTES	1 661 041	1 127 137
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 602 972	1 073 912
(1) Dont à plus d'un an (a)	102 768	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 558 273	1 127 137
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	250	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



T/C

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Concessions et droits similaires	30 119		30 119	2 638
205100 - Logiciels	16 311		16 311	3 654
205200 - Logiciel My Fleet Records	509 584		509 584	509 584
205300 - Logiciel Aero Webb	516 568		516 568	516 568
205400 - Licence Aero One	36 665		36 665	36 665
280500 - Amortis. concess. & droits simil.		30 119	-30 119	-2 638
280510 - Amort des logiciels		1 079 007	-1 079 007	-1 066 471
	1 109 247	1 109 127	121	
Fonds commercial				
207000 - Fonds commercial	40 286		40 286	
	40 286		40 286	
Autres immobilisations incorporelles				
232000 - Immobilisat. incorporelles en co	370 847		370 847	
	370 847		370 847	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agenct, aménagt.di	13 543		13 543	
218300 - Matériel de bureau	21 731		21 731	12 800
218310 - Matériel informatique	147 592		147 592	58 337
218400 - Mobilier	1 480		1 480	
281810 - Amortis. instal. gales, agenct. di		8 938	-8 938	
281830 - Amortis. matr.bureau		21 731	-21 731	-12 800
281831 - Amort.matériel informatique		127 588	-127 588	-58 268
281840 - Amortis. mobilier		1 451	-1 451	
	184 346	159 708	24 638	69
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
261200 - Titres 2Moro Solutions				694 000
261400 - Titres 2Moro Canada	7 318		7 318	1 000
296110 - Prov° dépréciat° titres 2moro		6 318	-6 318	
296140 - Dépréciation titres 2moro Canad		1 000	-1 000	-1 000
	7 318	7 318		694 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	436		436	191
275100 - Dépôts	7 064		7 064	
	7 500		7 500	191
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 719 545	1 276 153	443 392	694 259
Stocks				
Matières premières et autres approv.				

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
En cours de production de biens				
335000 - Travaux en cours	188 870		188 870	
	188 870		188 870	
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	140 753		140 753	25 270
411010 - Clients Sopra	43 860		43 860	
411100 - Clts 2Moro Solution avant sauve				26 890
416000 - Clients douteux ou litigieux	39 790		39 790	
491000 - Provis. dépréc. comptes clients		32 379	-32 379	
	224 402	32 379	192 023	52 160
Fournisseurs débiteurs				
401010 - FOURNISSEURS APRES SAU	1 370		1 370	
409800 - Fournisseurs - RRR à obtenir	3 061		3 061	
	4 431		4 431	
Personnel				
421979 - MICHEL BRUNO	62		62	
425863 - Frais Dinmukhametova	850		850	
437800 - MUTUELLE	501		501	
	1 413		1 413	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	177 702		177 702	
	177 702		177 702	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445620 - TVA déductible s/immobilisation				124 565
445660 - TVA déductible s/abs avt sauve				601
445661 - TVA déductible s/abs après sau	22 299		22 299	205
445671 - Crédit Tva avt sauvegarde				
445801 - Régularisation de TVA déductibl	2 149		2 149	
445860 - TVA sur factures non parvenues	10 418		10 418	
	34 867		34 867	125 371
Autres créances				
441000 - Etat - subvention à recevoir	134 811		134 811	
448500 - Prélèvement source (hors france)	7 924		7 924	
451100 - C/CT 2 MORO Canada	240 966		240 966	240 723
451200 - C/CT 2 MORO Solutions				30 145
451210 - C/C 2Moro Solutions avant sauv				170 187
451400 - Centralisation trésorerie Cimpa	411 806		411 806	
467300 - Compte D/C 2Moro Canada (IN	681		681	
495100 - Provis. dépréc. compte courant gr		240 723	-240 723	-240 723
496700 - Provis. dépréc. autres cptes deb		7 924	-7 924	
496730 - Prov ^o dépréciat ^o Cpte D/C 2m		681	-681	
	796 188	249 327	546 860	200 332
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
512300 - HSBC USD	51		51	51
512600 - BANQUE POPULAIRE				343
512700 - HSBC	8 758		8 758	



T/C

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
512800 - CIMB BANK	2		2	
530000 - Caisse	20		20	20
	8 831		8 831	414
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	4 582		4 582	1 376
	4 582		4 582	1 376
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 441 287	281 706	1 159 581	379 653
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 160 832	1 557 859	1 602 972	1 073 912

Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	420 000	420 000
	420 000	420 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	42 001	42 001
	42 001	42 001
Réserves statutaires ou contractuelles		
106300 - Réserves statutaires ou contract.	220 035	220 035
	220 035	220 035
Réserves réglementées		
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	381 813	381 813
	381 813	381 813
Report à nouveau		
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-1 117 073	-1 220 987
	-1 117 073	-1 220 987
Résultat de l'exercice	-4 844	103 914
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-58 069	-53 225
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
164010 - BPI France 200000€ éch.31/12/21	152 768	
	152 768	
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
518600 - Banques - Intérêts courus non échus	250	
	250	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	153 018	
Emprunts et dettes financières diverses		
168710 - Avance COFACE n°78142	32 701	
	32 701	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455200 - Compte Associé Cimpa	729 912	354 912
	729 912	354 912
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401010 - FOURNISSEURS APRES SAUVEGARDE	11 804	3 600
401100 - Frs Solutions avant sauvegarde		760 101
401110 - Fournisseurs Sopra	118 856	
401111 - Fournisseurs CIMPA	6 433	
401112 - Fournisseurs Sopra Inde	93 482	
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	19 435	
	250 010	763 701

Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<i>Personnel</i>		
425190 - Frais RANDRIA		
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	98 289	
428600 - Personnel - Pierre DAGOIS	48 216	
428611 - Personnel - Charges à payer	850	
428612 - Personnel - PEE à payer	17 101	
	164 456	
<i>Organismes sociaux</i>		
431000 - URSSAF	48 935	
437100 - Prévoyance	7 923	
437210 - AG2R / UGRC	13 516	
438200 - Charges sociales s/congés à payer	49 143	
438600 - Charges sociales - charges à payer	17 365	
	136 883	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445510 - TVA à décaisser	4 681	
445511 - TVA à décaisser après sauvegarde		3 158
445710 - TVA collectée 19.60%		5 366
445720 - TVA collectée 20%	26 520	
445800 - Régularisation de TVA collectée	893	
	32 094	8 524
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
447010 - Retenue PCB Malaisie	430	
448600 - Etat - autres charges à payer	19 142	
	19 572	
Dettes fiscales et sociales	353 006	8 524
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
467100 - Compte courant Sopra	1 659	
	1 659	
Produits constatés d'avance		
487000 - Produits constatés d'avance	114 520	
	114 520	
TOTAL DETTES	1 634 825	1 127 137
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 576 756	1 073 912

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	10 000		10 000	
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	759 872	51 511	708 361	NS
Chiffre d'affaires net	769 872	51 511	718 361	NS
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>123 117</i>	<i>1 267</i>	<i>121 850</i>	<i>NS</i>
Production stockée	114 780		114 780	
Production immobilisée	254 587		254 587	
Subventions d'exploitation	63 756		63 756	
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	30 581	191 979	-161 398	-84,07
Autres produits	1	13	-12	-88,86
Total I	1 233 578	243 503	990 075	406,60
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	284 457	34 176	250 281	732,33
Impôts, taxes et versements assimilés	23 640	3 111	20 529	659,87
Salaires et traitements	525 652		525 652	
Charges sociales	256 743		256 743	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	5 327		5 327	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation	40 303	12 625	27 678	219,24
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	17 356	87 165	-69 810	-80,09
Total II	1 153 477	137 077	1 016 399	741,48
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	80 101	106 426	-26 324	-24,74
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		4 933	-4 933	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciations et tran	890	25 890	-25 000	-96,56
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièr				
Total V	890	30 823	-29 933	-97,11
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 357		1 357	
Différences négatives de change	611		611	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
Total VI	1 968		1 968	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 078	30 823	-31 901	-103,50
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	79 023	137 249	-58 226	-42,42

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
771000 - Produits except. s/opér. gestion	51	40 223	-40 172	-99,87
	51	40 223	-40 172	-99,87
Sur opérations en capital				
775000 - Produits cessions éléments d'actif		12 239	-12 239	-100,00
778000 - Produits exceptionnels divers		60 128	-60 128	-100,00
		72 367	-72 367	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges				
Total produits exceptionnels (VII)	51	112 590	-112 539	-99,95
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
671000 - Charges exception. s/opérat.gestion	154	2 035	-1 881	-92,43
	154	2 035	-1 881	-92,43
Sur opérations en capital				
675000 - Valeurs compt. éléments actif cédés		5 890	-5 890	-100,00
675600 - VCEAC		40 000	-40 000	-100,00
678800 - Charges exceptionnelles diverses	2 318	97 999	-95 681	-97,63
	2 318	143 889	-141 571	-98,39
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 472	145 924	-143 452	-98,31
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 421	-33 335	30 914	-92,74
Participation des salariés aux résultats (IX)				
692100 - CH S/ ACTIONS GRATUITES	3 420		3 420	
692200 - Attribution actions gratuites	17 269		17 269	
	20 689		20 689	
Impôts sur les bénéfices (X)				
695000 - Impôts sur les bénéfices	53 822		53 822	
699500 - Crédit d'impôt recherche	6 935		6 935	
	60 757		60 757	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 234 519	386 915	847 603	219,07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 239 363	283 001	956 361	337,94
BENEFICE OU PERTE	-4 844	103 914	-108 758	-104,66
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
707900 - Ventes de marchandises (export)	10 000	1,30			10 000	
	10 000	1,30			10 000	
Production vendue						
706000 - Prestations de services	71 265	9,26			71 265	
706001 - Maintenance Logiciels France	190 854	24,79			190 854	
706002 - Maintenance logiciel intracom	5 550	0,72			5 550	
706051 - Prestations de services Sopra/Ci	377 737	49,06			377 737	
706300 - Hébergement / Location France	1 350	0,18			1 350	
706900 - Prestations de services (export)	87 467	11,36			87 467	
706901 - Maintenance Logiciel export	25 650	3,33			25 650	
708811 - Refacturat° Assuran.2MORO S			3 631	7,05	-3 631	-100,00
708821 - Refacturat°maint.2MORO Solu			35 920	69,73	-35 920	-100,00
708822 - Refacturation maint 2moroINC			7 410	14,38	-7 410	-100,00
708851 - Refacturation Licence 2Moro Sol			3 283	6,37	-3 283	-100,00
708891 - Refact°2Moro Sol° Véhicules			1 267	2,46	-1 267	-100,00
	759 872	98,70	51 511	100,00	708 361	NS
Production stockée						
713400 - Variation encours product. servi	114 780	14,91			114 780	
	114 780	14,91			114 780	
Subventions d'exploitation						
741060 - Sub° Export 100 k€ éch. 12/20						
742730 - Sub° Sumatra 188 535 € éch.	31 422	4,08			31 422	
742740 - Sub° NPF Phase2 194 k€ éch.	32 334	4,20			32 334	
	63 756	8,28			63 756	
Autres produits						
721200 - Product°immo Aerowebb 2mor	254 587	33,07			254 587	
758000 - Produits divers gestion courante	1		13	0,03	-12	-88,86
781740 - Repris.s/prov.dépréc. créances	14 920	1,94	87 193	169,27	-72 273	-82,89
781745 - Repris.s/prov.dépréc.aut.créanc			104 785	203,42	-104 785	-100,00
791000 - Avantages TR	8 747	1,14			8 747	
791400 - Remboursement CPAM	6 914	0,90			6 914	
	285 169	37,04	191 992	372,72	93 177	48,53
Total	1 233 578	160,23	243 503	472,72	990 075	406,60
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
604000 - Achats d'études et prestations	34 827	4,52			34 827	
606300 - Achats de petit équipement	1 946	0,25			1 946	
606400 - Achats fournitures administrative	1 826	0,24			1 826	
611000 - Sous-traitance générale	449	0,06	4 900	9,51	-4 451	-90,84
611300 - Sous traitance 2 Moro SAS	-46 980	-6,10			-46 980	
613220 - Location immobilière cré@ticité	14 527	1,89			14 527	
613230 - Location bureau Malaisie	1 836	0,24			1 836	
613500 - Locations mobilières	478	0,06			478	
613516 - Location copieur Toshiba	828	0,11			828	
614000 - Charges locatives & copropriété	13 118	1,70			13 118	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
615200 - Entretien immobilier	3 869	0,50			3 869	
615510 - Entretien matériel technique	1 460	0,19			1 460	
615600 - Maintenance	242	0,03			242	
615610 - Maintenance ADITU	1 500	0,19			1 500	
615612 - Maintenance Citrix	228	0,03			228	
615617 - Maintenance SIS Sécurité	166	0,02			166	
615618 - Maintenance Logiciel EBP	272	0,04			272	
616000 - Primes d'assurance			5 415	10,51	-5 415	-100,00
616100 - Assurances multirisques	61	0,01			61	
616300 - Assurance matériel de transport			478	0,93	-478	-100,00
618500 - Frais de colloques, de séminaire	150	0,02			150	
621300 - Personnel Malaisie	10 978	1,43			10 978	
621400 - Personnel prêté - Pierre Dagois	105 458	13,70			105 458	
622300 - Honoraires IOTA	1 009	0,13			1 009	
622600 - Honoraires comptables	20 528	2,67	11 752	22,81	8 776	74,68
622610 - Honoraires juridiques	6 225	0,81	7 450	14,46	-1 225	-16,44
622630 - Honoraires Frametudes	18 000	2,34			18 000	
622650 - Honoraires administrateur	5 058	0,66	2 395	4,65	2 663	111,19
622700 - Frais d'actes et contentieux	2 160	0,28	1 080	2,10	1 080	99,97
622800 - Rémun. & Honoraires divers	3 200	0,42			3 200	
623000 - Publicité	325	0,04			325	
623310 - Foires et expositions internation	6 325	0,82			6 325	
623600 - Catalogues et imprimés	604	0,08			604	
625100 - Voyages et déplacements - stru	35 117	4,56			35 117	
625110 - Voyages et déplacements - proj	21 821	2,83			21 821	
625600 - Missions	4 454	0,58			4 454	
626000 - Frais postaux	471	0,06			471	
626100 - Frais Téléphone et Télécom	2 504	0,33			2 504	
626200 - Frais internet	5 708	0,74			5 708	
627000 - Frais bancaires	-366	-0,05			-366	
627500 - Frais bancaires PELLETIER			259	0,50	-259	-100,00
627800 - Frais bancaires	1 682	0,22			1 682	
628100 - Cotisations	2 396	0,31	447	0,87	1 949	436,26
	284 457	36,95	34 176	66,35	250 281	732,33
Total	284 457	36,95	34 176	66,35	250 281	732,33
MARGE SUR M/SES & MAT	949 120	123,28	209 327	406,37	739 794	353,42
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
631200 - Taxe d'apprentissage	7 213	0,94			7 213	
633300 - Formation continue (organisme)	-119	-0,02			-119	
633400 - Effort de construction	-2 086	-0,27			-2 086	
635111 - CFE	2 382	0,31	578	1,12	1 804	312,11
635112 - CVAE	16 250	2,11			16 250	
635140 - Taxes sur les véhicules sociétés			2 533	4,92	-2 533	-100,00
	23 640	3,07	3 111	6,04	20 529	659,87
Salaires et Traitements						
641100 - Salaires et Appointements	535 073	69,50			535 073	
641110 - Indemnités de stage	4 445	0,58			4 445	
641200 - Congés payés	-45 002	-5,85			-45 002	
641300 - Primes et gratifications	-7 387	-0,96			-7 387	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
641310 - Primes manager	9 731	1,26			9 731	
641311 - Primes projet	6 500	0,84			6 500	
641312 - Primes commerciaux	15 356	1,99			15 356	
641400 - Indemnités et avantages divers	6 935	0,90			6 935	
	525 652	68,28			525 652	
Charges sociales						
645100 - Charges Sociales URSSAF	185 692	24,12			185 692	
645200 - Charges sur congés payés	-15 675	-2,04			-15 675	
645210 - Cotisations Prévoyance	7 369	0,96			7 369	
645310 - AGIRC	45 525	5,91			45 525	
645800 - Cotisations autres organism. soc	9 555	1,24			9 555	
647000 - Autres charges sociales	18 760	2,44			18 760	
647700 - Tickets restaurants	18 744	2,43			18 744	
649000 - Crédit impôt compétitivité	-13 228	-1,72			-13 228	
	256 743	33,35			256 743	
Amortissements et provisions						
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel	290	0,04			290	
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	5 037	0,65			5 037	
681740 - Dot. prov. dépréc. créances clié	32 379	4,21			32 379	
681745 - Dot. prov. dépréc. autres créanc	7 924	1,03	12 625	24,51	-4 701	-37,23
	45 630	5,93	12 625	24,51	33 005	261,44
Autres charges						
654000 - Pertes s/créances irrécouvrable	14 920	1,94	87 165	169,22	-72 245	-82,88
658000 - Charges diverses gestion coura	2 436	0,32			2 436	
	17 356	2,25	87 165	169,22	-69 810	-80,09
Total	869 019	112,88	102 901	199,77	766 118	744,52
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 101	10,40	106 426	206,61	-26 324	-24,74
Produits financiers						
763010 - Intérêts sur c/c 2 Moro Canada			3 834	7,44	-3 834	-100,00
763020 - Intérêts sur c/c 2 Moro Belgique			904	1,75	-904	-100,00
768000 - Autres produits financiers			195	0,38	-195	-100,00
786500 - Repris.s/prov.risques financiers	890	0,12			890	
786620 - Repris.s/prov.dépréc.immob. fin			25 890	50,26	-25 890	-100,00
	890	0,12	30 823	59,84	-29 933	-97,11
Charges financières						
661600 - Intérêts bancaires	1 357	0,18			1 357	
666000 - Pertes de change	611	0,08			611	
	1 968	0,26			1 968	
Résultat financier	-1 078	-0,14	30 823	59,84	-31 901	-103,50
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	79 023	10,26	137 249	266,45	-58 226	-42,42
Produits exceptionnels						
771000 - Produits except. s/opér. gestion	51	0,01	40 223	78,09	-40 172	-99,87
775000 - Produits cessions éléments d'ac			12 239	23,76	-12 239	-100,00
778000 - Produits exceptionnels divers			60 128	116,73	-60 128	-100,00
	51	0,01	112 590	218,57	-112 539	-99,95



T/C

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Charges exceptionnelles						
671000 - Charges exception. s/opérat.ges	154	0,02	2 035	3,95	-1 881	-92,43
675000 - Valeurs compt. éléments actif cé			5 890	11,43	-5 890	-100,00
675600 - VCEAC			40 000	77,65	-40 000	-100,00
678800 - Charges exceptionnelles diverse	2 318	0,30	97 999	190,25	-95 681	-97,63
	2 472	0,32	145 924	283,29	-143 452	-98,31
Résultat exceptionnel	-2 421	-0,31	-33 335	-64,71	30 914	-92,74
Participation des salariés						
692100 - CH S/ ACTIONS GRATUITES	3 420	0,44			3 420	
692200 - Attribution actions gratuites	17 269	2,24			17 269	
	20 689	2,69			20 689	
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	53 822	6,99			53 822	
699500 - Crédit d'impôt recherche	6 935	0,90			6 935	
	60 757	7,89			60 757	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 844	-0,63	103 914	201,73	-108 758	-104,66



T/C

ANNEXE



Handwritten signature or initials

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2 MORO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 602 972 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 844 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Les principaux logiciels, qui génèrent des produits de licences, sont amortis sur 5 ans.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



T/C

Règles et méthodes comptables**Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 13 228 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les

Règles et méthodes comptables

sociétés dû au titre de cet exercice.



Handwritten signature

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Pour rappel, rachat de 2moro Sas par Cimpa le 31/07/2017. Société au capital social de 152 444.02 € dont le siège social est situé 4, Avenue Didier Daurat Centreda 1 - 31700 Blagnac, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 393 341 540, représentée par M. Pierre Pasquier.

Le 29/05/2018, la TUP de la société 2moro solutions par 2moro sas a été décidée.
Après un délai de 30 jours, la TUP a définitivement été actée au 30/06/2018.

La TUP est assortie d'une rétroactivité fiscale uniquement.
En ce sens, la TUP est comptabilisée au 30/06/2018.

Conséquences comptables de la TUP à effet comptable au 30/06/2018 :

Le résultat des 6 premiers mois de l'exercice (+239 954.58 €) est supporté par 2moro solutions, la société absorbée.
Une liasse fiscale en date du 30/06/2018 est disponible afin de compléter la lecture des comptes de l'exercice 2018.

La TUP a eu pour effet la constatation d'un mali technique à hauteur de + 40 286.16 €, comptabilisé en compte 207000.
Le mali étant rattaché à des plus-value latentes sur des immobilisations incorporelles, il ne sera pas amorti.

Conséquences fiscales de la TUP à effet retroactif fiscalement au 01/01/2018 :

La liasse fiscale en date du 30/06/2018 a permis de déterminer le résultat fiscal des 6 premiers mois : + 169 321 €.
Ce résultat fiscal a été neutralisé dans la 2058A de la tupée. Il a été ensuite réintégré dans le résultat fiscal de l'absorbante 2moro Sas.

Concernant le mali fiscal, il doit être calculé au 1er janvier. Il s'élève à 280 240 €.
Etant donné qu'il est rattaché à un mali technique non amortissable, il n'y a pas de corrections extracomptables à opérer.

Demande d'agrément déficits 2moro solutions suite à la TUP :

La société 2moro Sas dispose de déficits fiscaux reportables de 712 004 €.
Suite à l'opération de la TUP, 2moro Sas renonce à ses déficits qui ne seront donc pas imputés sur le résultat fiscal 2018.
En revanche, elle imputera l'ensemble des déficits reportables de l'absorbée (2moro solutions) : 2 334 915 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		40 286		40 286
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069 109	411 070	85	1 480 094
Immobilisations incorporelles	1 069 109	451 356	85	1 520 380
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		13 543		13 543
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 136	151 321	51 654	170 803
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	71 136	164 864	51 654	184 346
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	695 000	6 312	693 994	7 318
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	191	7 309		7 500
Immobilisations financières	695 191	13 621	693 994	14 818
ACTIF IMMOBILISE	1 835 436	629 841	745 732	1 719 545

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	40 286

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL 2MORO SOLUTIONS (SOCIETE ABSORBEE) 64210 BID			100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
2MORO CANADA H2T2J9 MONTREAL	13 500	-256 369	100,00	-7 980

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	7 318				
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069 109	459	85	1 109 127
Immobilisations incorporelles	1 069 109	459	85	1 109 127
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		958		8 938
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 068	7 660	51 654	150 770
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	71 068	8 618	51 654	159 708
ACTIF IMMOBILISE	1 140 176	9 077	51 738	1 268 835

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 251 086 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 500		7 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	224 402	224 402	
Autres	1 014 601	1 014 601	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 582	4 582	
Total	1 251 086	1 243 586	7 500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	3 061
Total	3 061

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 000	6 318		7 318
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	255 643	40 984	14 920	281 706
Total	256 643	47 302	14 920	289 025
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		40 303	14 920	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 420 000,00 euros décomposé en 10 500 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 500	40,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 500	40,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 661 041 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	250	250		
- à plus de 1 an à l'origine	152 768	50 000	102 768	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	58 917	58 917		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250 010	250 010		
Dettes fiscales et sociales	353 006	353 006		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	733 229	733 229		
Produits constatés d'avance	114 520	114 520		
Total	1 661 041	1 558 273	102 768	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	22 500			
(**) Dont envers les associés	731 570			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	19 435
Banques - Intérêts courus non échus	250
Dettes provis. pr congés à payer	98 289
Personnel - Pierre DAGOIS	48 216
Personnel - Charges à payer	850
Personnel - PEE à payer	17 101
Charges sociales s/congés à payer	49 143
Charges sociales - charges à payer	17 365
Etat - autres charges à payer	19 142
Total	269 792

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	4 582
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	4 582

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	114 520		
Total	114 520		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	646 756	113 117	759 872
Ventes de marchandises		10 000	10 000
Produits des activités annexes			
TOTAL	646 756	123 117	769 872

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Les 2 472 € de charges exceptionnelles correspondent à :

- Mutuelle trop payée sur 2moro solutions : 1 104.51 €
- Perte sur C/C cesa drone : 890 €
- erreur sur tva antérieure solde client : 323.30 €

Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



A/C

DOSSIER DE GESTION



Handwritten signature or initials

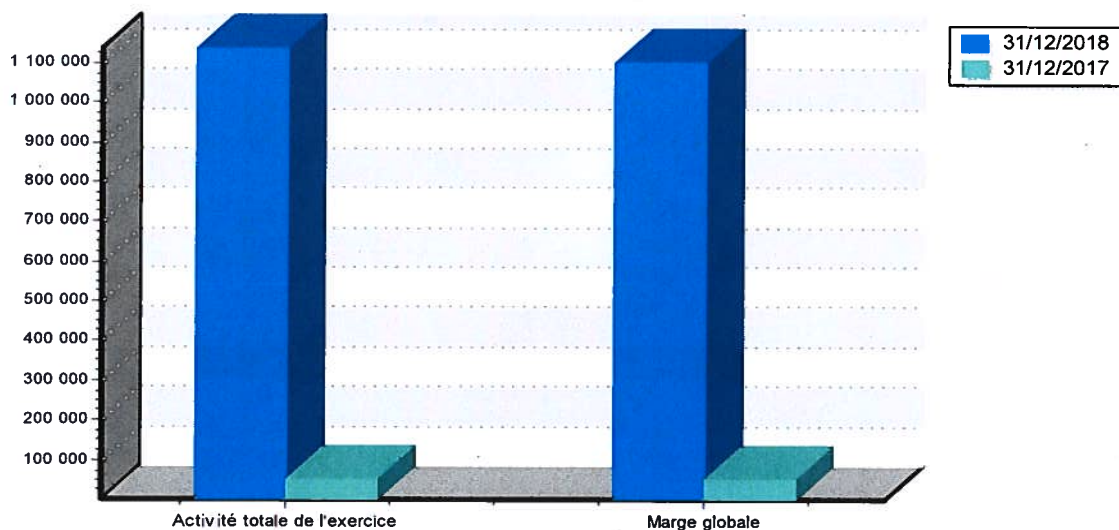
Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	10 000	100,00			10 000	
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE	10 000	100,00			10 000	
Production vendue	759 872	100,00	51 511	100,00	708 361	NS
Production stockée	114 780	15,11			114 780	
Production immobilisée	254 587	33,50			254 587	
Cie de matières et sous-traitance	34 827	4,58			34 827	
MARGE DE PRODUCTION	1 094 412	144,03	51 511	100,00	1 042 901	NS
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	769 872	100,00	51 511	100,00	718 361	NS
MARGE BRUTE GLOBALE	1 104 412	143,45	51 511	100,00	1 052 901	NS
Autres achats et charges externes	249 630	32,42	34 176	66,35	215 454	630,42
VALEUR AJOUTEE	854 782	111,03	17 335	33,65	837 447	NS
Subventions d'exploitation	63 756	8,28			63 756	
Impôts, taxes et verst assimilés	23 640	3,07	3 111	6,04	20 529	659,87
Charges de personnel	782 394	101,63			782 394	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	112 505	14,61	14 224	27,61	98 281	690,96
Reprises s/ charges et Transferts	30 581	3,97	191 979	372,69	-161 398	-84,07
Autres produits	1		13	0,03	-12	-88,86
Dot. amortissements et provisions	45 630	5,93	12 625	24,51	33 005	261,44
Autres charges	17 356	2,25	87 165	169,22	-69 810	-80,09
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 101	10,40	106 426	206,61	-26 324	-24,74
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	890	0,12	30 823	59,84	-29 933	-97,11
Charges financières	1 968	0,26			1 968	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	79 023	10,26	137 249	266,45	-58 226	-42,42
Produits exceptionnels	51	0,01	112 590	218,57	-112 539	-99,95
Charges exceptionnelles	2 472	0,32	145 924	283,29	-143 452	-98,31
Résultat exceptionnel	-2 421	-0,31	-33 335	-64,71	30 914	-92,74
Participation des salariés	20 689	2,69			20 689	
Impôts sur les bénéfices	60 757	7,89			60 757	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 844	-0,63	103 914	201,73	-108 758	-104,66

Dossier de Gestion

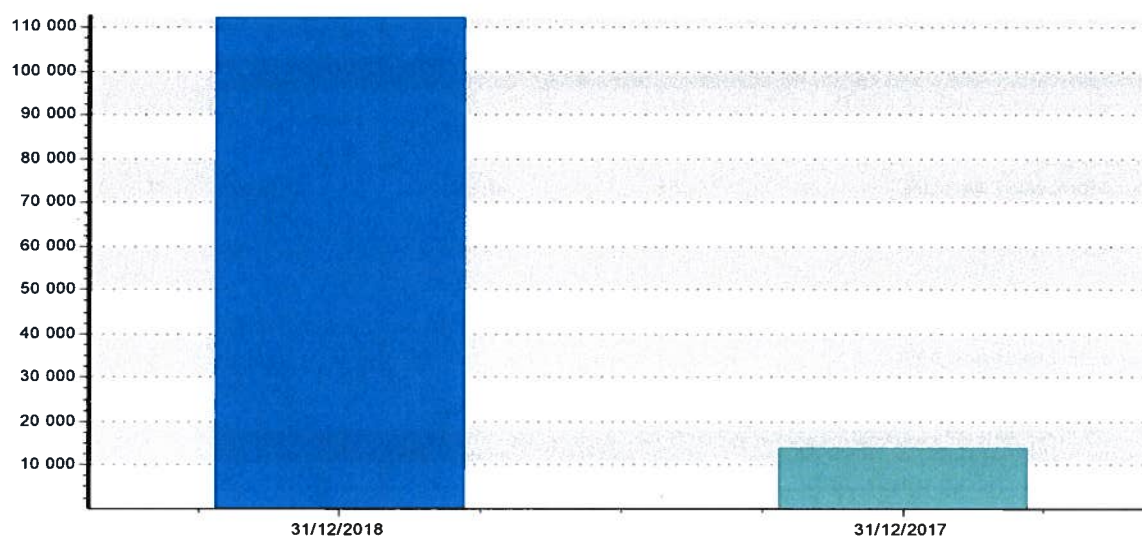
Activité et marge

	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Ventes de marchandises	10 000	100,00		
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Coût d'achat des marchandises				
Marge commerciale	10 000	100,00		
Production vendue	759 872	67,29	51 511	100,00
Production stockée	114 780	10,16		
Production immobilisée	254 587	22,55		
Production de l'exercice	1 129 239	100,00	51 511	100,00
Achats matières et consommables				
Variation de stocks				
Sous-Traitance	34 827	3,08		
Coût de production	34 827	3,08		
Marge de production	1 094 412	96,92	51 511	100,00
Activité totale de l'exercice	1 139 239	100,00	51 511	100,00
Marge globale	1 104 412	96,94	51 511	100,00



Dossier de Gestion

Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation

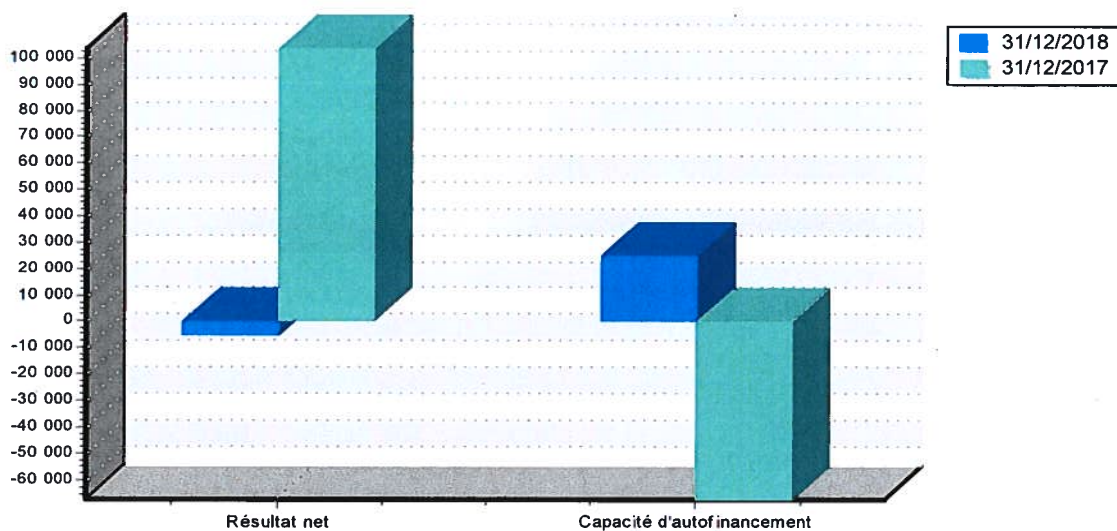


Capacité d'autofinancement

	31/12/2018	31/12/2017
Excédent Brut d'Exploitation	112 505	14 224
+ Transfert de charges	15 661	
+ Autres produits d'exploitation	1	13
- Autres charges d'exploitation	17 356	87 165
+ Quote-part des opérations faites en commun		
+ Produits financiers		4 933
- Charges financières	1 968	
+ Produits exceptionnels	51	100 351
- Charges exceptionnelles	2 472	100 034
- Participation des salariés	20 689	
- Impôts sur les bénéfices	60 757	
= Capacité d'autofinancement	24 976	-67 678

Dossier de Gestion

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	-4 844	103 914
+ Dotations aux amortissements	5 327	
+ Dotations aux provisions		
+ Dotations pour dépréciation des actifs	40 303	12 625
- Reprises sur charges calculées	15 810	217 869
- Subventions d'investissement inscrites au C/R		
- Prix de cession d'immobilisations (775)		12 239
+ VNC des immobilisations cédées (675)		45 890
= Capacité d'autofinancement	24 976	-67 678



Dossier de Gestion

Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	24 976	
- Réduction des fonds propres		
Autofinancement disponible	24 976	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	175 070	
Apports en fonds propres, en comptes courants et versements par les associés	163 283	
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail	234 185	
Subventions d'investissement		
Total des ressources	597 513	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		
Remboursement de comptes courants et versements aux associés		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		-64 153
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		22 500
Total des emplois		-41 653
Variation du fonds de roulement net global	639 166	

	31/12/2018	31/12/2017	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	188 870		188 870	
Comptes clients, comptes rattachés		361 829	172 242	
Autres créances	361 829	125 371	236 459	
Comptes de régularisation	4 582	1 376	3 207	
Variation des dettes				
Fournisseurs, comptes rattachés	250 010	763 701	513 691	
Dettes fiscales et sociales	353 006	8 524		344 482
Autres dettes	1 659			1 659
Comptes de Régularisation	114 520			114 520
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			653 808	
Variation de la trésorerie active	8 831	414	8 417	
Variations de la trésorerie passive	250			250
Variation nette de trésorerie			8 167	
Variation du fonds de roulement net global			661 975	



T/C

Dossier de Gestion

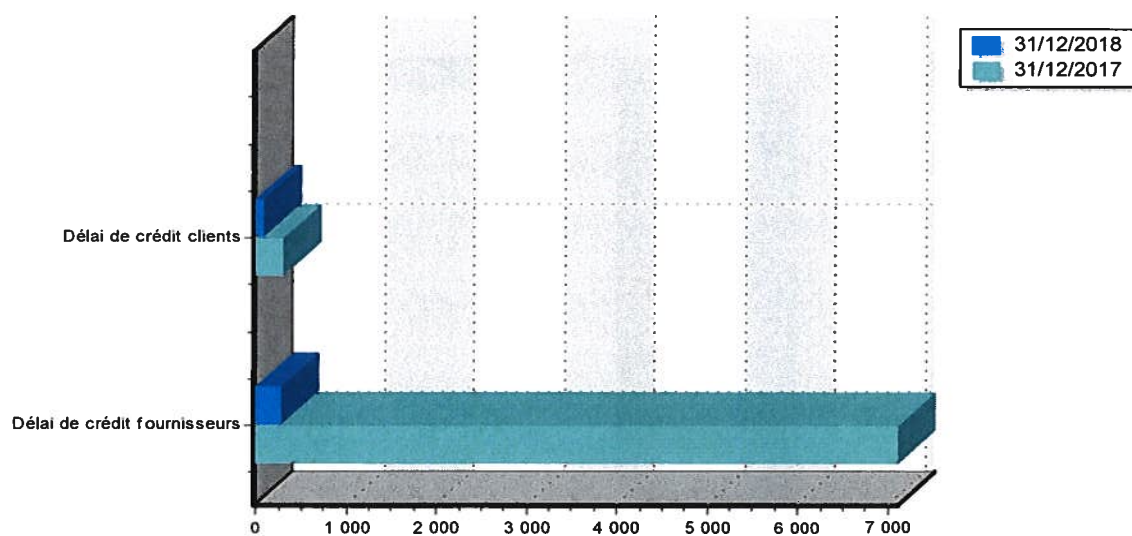
Du résultat à la trésorerie

	Recettes	Dépenses
Le résultat net comptable de votre entreprise se monte à :		4 844
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie	45 630	
Produits intégrés dans le Résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie		15 810
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation	24 976	
Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :		
Produits des cessions et réduction des immobilisations financières	175 070	
Apports en fonds propres, en comptes courants et versements par les associés	163 283	
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail contractés sur l'exercice	234 185	
Total des ressources externes de l'exercice	572 537	
Mais votre entreprise doit financer :		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens financés par crédit-bail)		-64 153
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts et des contrats de crédit-bail		22 500
Total des besoins de financement de l'exercice		-41 653
La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à :	414	
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	639 580	
Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Augmentation des stocks		188 870
Augmentation de l'en-cours clients		172 242
Augmentation des autres créances		239 665
Diminution de la dette auprès des fournisseurs		513 691
Augmentation des dettes fiscales et sociales	344 482	
Augmentation des autres dettes	116 179	
Besoin généré par le financement du cycle d'exploitation		653 808
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :		14 228

Dossier de Gestion

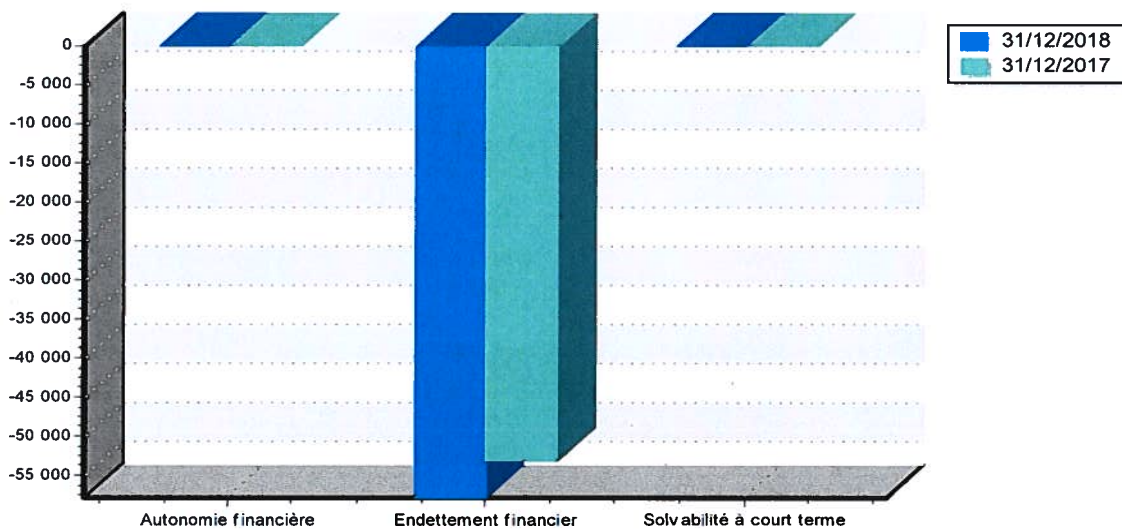
Ratios

	31/12/2018	31/12/2017	Evolution
CYCLE D'EXPLOITATION	12 mois	12 mois	
Durée de rotation des stocks (exprimée en jours)	0	0	0
Stock moyen x nombre de jours ----- Coût d'achat	0 x 12 x 30 ----- N/A	0 x 12 x 30 ----- N/A	
Délai de crédit clients (exprimé en jours)	86	302	-216
Créances clients x nombre de jours ----- C.A. TTC	224 402 x 12 x 30 ----- 941 359	52 160 x 12 x 30 ----- 62 118	
Délai de crédit fournisseurs (exprimé en jours)	289	7121	-6831
Dettes fournisseurs x nombre de jours ----- Achats TTC	250 010 x 12 x 30 ----- 310 949	763 701 x 12 x 30 ----- 38 610	



Dossier de Gestion

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
STRUCTURE FINANCIERE			
(exprimé en %)			
Autonomie financière	-3,50	-4,72	-25,97
Capitaux propres	-58 069	-53 225	
Total dettes	1 661 041	1 127 137	
Endettement financier	10,52	0,00	0,00
Emprunts	185 469	0	
Capitaux fixes	1 762 399	1 242 531	
Solvabilité à court terme	83,38	23,22	259,06
Actif circulant - Stock	788 515 - 188 870	179 321 - 0	
Dettes hors emprunt	719 194	772 225	



LIASSE FISCALE



Handwritten signature or initials

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SAS 2 MORO

Adresse du siège social:

SIRET: 4 5 2 5 5 9 9 0 9 0 0 0 1 8

Adresse du principal établissement: TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE
Créaticité A
64210 BIDART

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Si vous avez changé d'activité, cocher la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	171 800	Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %	38 120				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 septies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies

Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné

Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du comptable : SARL SOGECA SAINT JEAN DE LUZ
9 Rue de la Ferme Dai Baita 64500 ST JEAN DE LUZ

- du conseil :

- du CGA ou du viseur conventionné :

- N° d'agrément :

Tél : 05 59 51 87 00

Cegid Group



H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(e)
					(f)
					(g)
					(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
5	6	7	8					

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLТ réalisée au cours de l'exercice
	MVLТ restant à reporter

Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: <u>SAS 2 MORO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise: <u>TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE 64210 BIDART</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 5 2 5 5 9 9 0 9 0 0 0 1 8</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice N clos le. <u>31/12/2018</u>							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 109 247	1 109 126	120
		Fonds commercial (1)	AH	AI	40 286		40 286
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	370 846		370 846
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	184 345	159 707	24 637
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	7 318	7 318	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	7 499		7 499
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 719 544	1 276 152	443 391
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	188 870		188 870
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	224 402	32 379	192 023
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 014 601	249 327	765 274
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	8 830		8 830	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 582		4 582	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 441 287	281 706	1 159 580	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	3 160 831	1 557 859	1 602 972	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2 MORO		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 420 000)	DA	420 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	42 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	220 035		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	381 812		
	Report à nouveau	DH	(1 117 073)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(4 843)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(58 068)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	153 018		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	788 828		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	250 010		
	Dettes fiscales et sociales	DY	353 005		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 658		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	114 520		
	TOTAL (IV)	EC	1 661 041		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 602 972		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 558 272			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	250			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	10 000	FC	10 000	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	646 755	FH	113 116	FI	759 872	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	646 755	FK	123 116	FL	769 872	
	Production stockée*					FM	114 780	
	Production immobilisée*					FN	254 587	
	Subventions d'exploitation					FO	63 756	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	30 580	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 233 577	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	284 457	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	23 639	
	Salaires et traitements*					FY	525 651	
	Charges sociales (10)					FZ	256 742	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	5 326
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	40 303
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	17 355
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 153 476		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	80 101		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	890	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	890		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 357	
	Différences négatives de change					GS	610	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	1 968		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 078)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	79 023		

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature or initials.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 MORO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	50
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	50
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	153
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 317
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 471
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 420)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	20 689
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	60 757
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 234 518
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 239 362
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(4 843)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	15 660
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels jointre en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	153		
Autres charges	2 317		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		50	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



T/C

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
Désignation de l'entreprise SAS 2 MORO Néant <input type="checkbox"/> *								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	1 069 108	KE	451 356	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KJ	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX 13 542
		Matériel de transport*			KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	71 136	LC	LD 151 321
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	71 136	LO	LP 164 863	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations			8U	695 000	8V	8W 6 312		
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	190	IU	IV 7 309		
TOTAL IV			LQ	695 190	LR	LS 13 621		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	1 835 435	OH	OJ 629 840		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste 1		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	84	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	
	Inst. gales, agencs et am. des constructions			IS		MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers			IU		MM	MN 13 542
		Matériel de transport			IV		MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	MT 51 653
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	
Avances et acomptes			NC		ND	NE		
TOTAL III			IY		NG	NH 51 653		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	M7	
	Autres participations			IØ	693 993	ØX	ØY 7 318	
	Autres titres immobilisés			II		2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2F 7 499	
TOTAL IV			I3	693 993	NJ	NK 14 818		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	693 993	ØK	ØL 51 738	ØM 1 719 544	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group



Handwritten signature or initials.

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 MORO</u>								Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 069 108	PF	459	PG	84	PH	1 109 126	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	957	QF		QG	8 937	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	71 067	QM	7 660	QN	51 653	QO	150 770	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III	QU	71 067	QV	8 617	QW	51 653	QX	159 707	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	1 140 176	OP	9 077	OQ	51 738	OR	1 268 834	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2	R3	R4		R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9	S1	S2		S3	
Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6		S7	S8	S9		T1		
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4		T5	T6	T7		T8		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2		U3	U4	U5		U6	
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2	V3		V4	
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7		V8	V9	W1		W2	
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8		W9		
TOTAL III	X2	X3		X4	X5	X6		X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR	NS	NT		NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 MORO</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	40 303	UF	14 920	
	- financières	UG		UH	890	
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	7 499	UV		UW	7 499				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	39 789		39 789						
	Autres créances clients	UX	184 612		184 612						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	62		62						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 350		1 350						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	177 702		177 702					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	34 866		34 866					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	7 924		7 924					
		Divers	VP	134 811		134 811					
	Groupe et associés (2)	VC	652 772		652 772						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 112		5 112						
	Charges constatées d'avance	VS	4 582		4 582						
	TOTAUX				VT	1 251 086	VU	1 243 586	VV	7 499	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
RENOIS	(1)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	250		250						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	152 768		50 000		102 768				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	58 916		58 916						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	250 010		250 010						
Personnel et comptes rattachés		8C	164 456		164 456						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	136 883		136 883						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	32 094		32 094						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 571		19 571						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	731 570		731 570						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 658		1 658						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	114 520		114 520						
TOTAUX				VY	1 661 041	VZ	1 558 272		102 768		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	(2)	Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	22 500	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2018				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	WB		
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8		
— imposées au taux de 0 %			ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme			WN			
		— Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ 230 078		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
				TOTAL I	WR 230 078			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS 4 843			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV			
		— imposées au taux de 0 %			WH			
		— imposées au taux de 19 %			WP			
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW			
		— imputées sur les déficits antérieurs			XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A)	XA		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY			
Majoration d'amortissement*					XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sixies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sixies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG 15 314		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	209 920	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	209 920	XO		

Cesid Group



Handwritten signature/initials

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 MORO</u>			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	
			Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
REPRISE PROV DEPR C/C CESA DRONES			8X	8Y 890
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
Dot. prov. dépréc. PROCONS			9D 7 923	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO
			↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 MORO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	(1 220 987)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	103 914				- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves			0E			Dividendes			ZE			
	TOTAL I			0F	(1 117 073)		Autres répartitions			ZF			
										Report à nouveau (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(1 117 073)
										TOTAL II		ZH	(1 117 073)
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			VQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance									YT	(11 703)		
	- Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	30 786		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	116 436		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	55 171		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	1 009		
	- Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	2 395		ST	92 757		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	284 457		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	18 632		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	5 007		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	23 639		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	171 487		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	26 492		
DIVERS	- Montant brut des salaires *									OB	1 019 078		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH				
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe résultat d'ensemble			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS 2 MORO

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					(440 354)		
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)		(B)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS 2 MORO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
INMAC WSTORE	31/03/2009	753		753					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LDLC	31/03/2009	880		880					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INMAC WSTORE	31/10/2009	740		740					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TITRES 2MORO SOLUTI	01/01/2009	694 000				(413 759)			
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		694 000	280 240	413 759					
2 NORTON ANTIVIRUS	01/04/2008	84		84					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
WS INTEREACTIVE KAK	23/12/2011	790		790					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PENTIUM + MODULE	26/01/2006	1 038		1 038					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PENTIUM + DIVERS	28/02/2006	1 980		1 980					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTAL. SERVEURS	28/02/2006	5 168		5 168					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PENTIUM + DIVERS	23/03/2006	609		609					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PENTIUM 4	03/04/2006	605		605					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRAVELMATE + DIVERS	19/05/2006	638		638					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PENTIUM 4	29/05/2006	529		529					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE	02/11/2006	2 349		2 349					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					



T/C

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation
SAS 2 MORO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
1 PENTIUM 4	13/12/2006	729		729					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
4 PENTIUMS	30/12/2006	2 120		2 120					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 ORDINATEUR	02/02/2007	1 069		1 069					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
WSTORE SERVEUR	24/04/2007	769		769					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ASPIRE 5683 WLMI	26/04/2007	855		855					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
OPEN SVR ENT 2003 R	30/05/2007	2 147		2 147					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRAVELMATE 4233WL	05/07/2007	749		749					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
VAIO FZ19VN	10/07/2007	990		990					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SYSTEM X3650	25/07/2007	3 891		3 891					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PROCESSEUR XEON 514	26/07/2007	689		689					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COMPAQ DX2300	20/08/2007	1 221		1 221					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 COMPACQ 6710B	29/10/2007	820		820					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
HP 6710B INMAC WSTO	10/03/2008	925		925					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
WSTORE 2 ACER PS	28/04/2008	1 781		1 781					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Cegid Group



T/C

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS 2 MORO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
EURO WEB INSTALL SE	24/03/2010	1 807		1 807					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
WSTORE 8 HP DUAL PO	30/06/2011	4 290		4 290					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LDLC PRO PELIKAN CO	17/08/2011	510		510					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
WSTORE LENOVO N1E6J	17/12/2012	1 388		1 388					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ADITU VENTE DISQUE	30/12/2014	8 820		8 820					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
3 560 ACTIONS CESA	01/01/2015	31 595				(26 595)			
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		31 595	5 000	(26 595)					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					



T/C

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② . (440 354)
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ① *	

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	769 872	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	769 872
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	254 587	
Subventions d'exploitation reçues	OF	63 756	
Variation positive des stocks	OD	114 780	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	15 660	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	448 785
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	266 788	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	17 355	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	284 144
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	934 513
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	934 513	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation	HR		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 4 5 2 5 5 9 9 0 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 MORO

ADRESSE (voie) TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE

CODE POSTAL 64210

VILLE BIDART

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination CIMPA

N° SIREN (si société établie en France) 393341540 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10 500

Adresse : N° 4 Voie Avenue Didier Daurat Centreda 1

Code Postal 31700 Commune BLAGNAC Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 4 5 2 5 5 9 9 0 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 MORO

ADRESSE (voie) TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE

CODE POSTAL 64210 VILLE BIDART

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	2MORO CANADA	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	37.00
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	MONTREAL
				Pays	CANADA		
Forme juridique	EURL	Dénomination	2MORO SOLUTIONS (SOCIETE ABSORBEE)	N° SIREN (si société établie en France)	509574539	% de détention	100.00
Adresse :	N° 374	Voie	Allée Antoine d'Abbadie	Code Postal	64210	Commune	BIDART
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



T/C

Annexe fiscale

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

ANNEXLIB01

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise SAS 2 MORO
TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE
Créaticité A
64210 BIDART

Large empty area with horizontal lines for text entry.

Cepid Group



Handwritten signature or initials

Réductions et crédits d'impôts

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS 2 MORO
452559909 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI) Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Designation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	27 655

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	450 911
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	47 065

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)
--

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Capel Group



T/C

Crédit d'impôt Recherche

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

N° 2069-A-SD
Dépenses engagées
au titre de 2018

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFiP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Adresse du principal établissement TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE Créaticité A 64210 BIDART			Ancienne adresse en cas de changement		
Exercice ouvert le ¹	01/01/2018	et clos le	31/12/2018		
Activités	A5	Code NACE	SIREN		
<input type="checkbox"/> Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*					
N° SIREN de la société mère			CX		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée.					
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)				DX	
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N-1				AZ <input type="checkbox"/>	
• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/> Préciser la date de début d'activité (cf notice)			
• PME au sens communautaire*	KZ	<input type="checkbox"/> Préciser si entreprise autonome, partenaire et ou liée (cf notice)			
• Chiffre d'affaires HT	DZ	769 872			
• Nombre de salariés	CZ	30	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	20
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne 1-5)	FZ	<input type="checkbox"/>
			• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ	<input type="checkbox"/>
*Cocher la case correspondante					
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT			ANNÉE CIVILE 2018		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche			1	1 832	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées			2		
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)			3	91 571	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche			4		
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)			5	28 512	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5			6	75 671	

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Cegid Group



Crédit d'impôt Recherche

N° 2069-A-SD

Montant total des dépenses de fonctionnement : <i>(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)</i>	7	197 586
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation <i>(à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)</i>	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise <i>(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)</i>	14	197 587
DÉPENSES DE SOUS - TRAITANCE <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069 - A - 2 - SD)</i>	ANNÉE CIVILE 2018	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux, aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ² , avec un lien de dépendance :	en France :	15a
	à l'étranger ³	15b
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux, aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ² , sans lien de dépendance <i>(indiquer le double du montant)</i>	en France :	16a
	à l'étranger ³	16b
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	18a
	à l'étranger ³	18b
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	19a
	à l'étranger ³	19b
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <i>Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 - ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20</i> <i>Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 - ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité</i>	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	

Cegid Group

² Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.
³ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).
⁴ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).



Handwritten signature/initials

Crédit d'impôt Recherche

N° 2069-A-SD

<p>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'exécède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23 Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23 Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</p>	23	
<p>Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance (ligne 16a - ligne 16b - ligne 19a - ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</p>	24	
<p>Plafonnement général des dépenses de sous-traitance - Sont complétées les seules lignes 15a et ou 15b et ou 18a et ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25 - Sont complétées (les lignes 15a et ou 15b et ou 18a et ou 18b) - (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées les lignes [(15a et ou 15b et ou 18a et ou 18b) - (lignes 19a et ou 19b)] - (lignes 16a et ou 16b) : reporter [10 000 000 € - (ligne 16a - ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</p>	25	
<p>Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements Si la somme des lignes 23 et 24 n'exécède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26 Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</p>	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNÉE CIVILE 2018
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	197 587
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	40 703
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	156 884
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	156 884
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

⁵ Les subventions publiques remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RIC-10-10-30-20 § 10)
⁶ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5% du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice)
⁷ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement

Coged Group



T/C

Crédit d'impôt Recherche

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	156 884
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) x 30 % - ligne 40b x 50 %] ³	41	47 065
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	47 065
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) x 30 % - ligne 44b x 50 %] ^f	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à 200 000 € - montant ligne 48	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	47 065
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(l. 52a - l. 52b) x 30 % - l. 52b x 50 %] ^f	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5%)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % - (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] ³	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) / 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) x 5 %]	62	

³ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Cepid Group



Crédit d'impôt Recherche

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 - ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40%] ¹²	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	47 065
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10)

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixes proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice)

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année ou la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année ou elle est remboursée partiellement ou totalement

¹² Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt compétitivité emploi

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI
(Article 244 quater C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

N° 2079-CICE-FC-SD
(2019)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le 01/01/2018 Clos le 31/12/2018

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS 2 MORO TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE Créaticité A 64210 BIDART	45255990900018
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
---	--------------------------	---	-----------------------------

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	460 911
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	27 655
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	27 655
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	27 655
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

Cérid Group

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20



T/C

Crédit d'impôt compétitivité emploi

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (1 - 2 X 3)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (1 - 2 X 3)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	27 655
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 :	15	27 655
- le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif;		
- zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	27 655

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ¹	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 :	19	
- le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif;		
- zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) - ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.



Handwritten signature/initials

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	27 655
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



Handwritten signature or initials.

2 MoRO

Société par actions simplifiée

Au capital de 420.000 euros

Siège social : Cré@ticit@ A – Technopole Izarbel Côte Basque

64210 BIDART

RCS BAYONNE 452 559 909

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 17 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix-sept juin à 16 heures, au siège social,

La société CIMPA, société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 152.449,02 euros, dont le siège social est situé 4, Avenue Didier Daurat - Centreda 1 – 31700 BLAGNAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 393 341 540, représentée par Monsieur Pierre Lopez, en sa qualité de Directeur Général ;

Associé unique (ci-après dénommé « l'Associé unique »), de la société 2 MoRO, société par actions simplifiée au capital de 420.000 euros dont le siège social est fixé à Cré@ticit@ A – technopole Izarbel Côte Basque – 64210 BIDART et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bayonne sous le n° 452 559 909 (ci-après dénommée « la Société »),

après avoir constaté que : la société AUDITEURS & CONSEIL ASSOCIES, commissaire aux comptes est absente et excusée,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société,
- les comptes annuels arrêtés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le projet de texte des décisions qui lui sont soumises ;



après avoir déclaré que :

- (i) les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à la disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions,
- (ii) aucune observation ni aucune demande d'inscription de point à l'ordre du jour ou de décisions n'ont été formulées ;

donne lecture du rapport du Commissaire aux comptes, puis prend les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Modification de l'adresse du lieu du siège social à la suite de la numérotation des voies de la Technopole Izarbel ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION (Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'associé unique, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte qu'aucune dépense non déductible fiscalement visée par l'article 39.4 du Code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice 2018.

Cette décision est adoptée.



Handwritten signature or initials.

DEUXIEME DECISION (quitus au Président et au Directeur Général)

L'associé unique donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 quitus, entier et sans réserve, de leur gestion au Président et au Directeur Général.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'associé unique décide d'affecter en totalité le résultat de l'exercice étant une perte de (4.843,98) €, au compte « Report à nouveau », qui passera ainsi de – 1.117.073,44 à – 1.121.917,42 €.

Par ailleurs, aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION (Modification de l'adresse du lieu du siège social à la suite de la numérotation des voies de la Technopole Izarbel)

L'associé unique, prend acte que conformément à une attestation de la mairie de Bidart du 2 décembre 2013, la Technopole Izarbel a fait l'objet d'une numérotation de ses voies.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit :

« Le siège de la société est fixé à **BIDART (64210) Bâtiment Cré@ticit  A, 374 all e Antoine d'Abbadie, Technopole Izarbel C te Basque** ».

Cette d cision est adopt e.

CINQUIEME DECISION (Conventions vis es   l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Associ  unique prend acte de l'absence de convention vis e   l'article L. 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice  coule  et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette d cision est adopt e.

SIXIEME DECISION (Pouvoirs pour formalités)

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et le Président, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.



PIERRE LOPEZ
en qualité de représentant de
de l'Associé Unique



Xavier PECQUET
Le Président

2MoRo

Société par actions simplifiée au capital de 420.000 €
Siège social : Cré@ticit  A Technopole Izarbel C te Basque – 64210 Bidart

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 d cembre 2018

Auditeurs & Conseils Associ s – Soci t  par actions simplifi e au capital de 640 000 € - RCS Paris 331 057 406
Soci t  d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Membre ind pendant de Nexia International
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris - France
+33 (0)1 47 66 77 88 - www.aca.nexia.fr



À l'Associé Unique de la société 2MoRo,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2MoRo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société⁸.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 23 mai 2019

Le commissaire aux comptes



Auditeurs & Conseils Associés
Représenté par
Sandrine Gimat

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 109 247	1 109 127	121	
Fonds commercial (1)	40 286		40 286	
Autres immobilisations incorporelles	370 847		370 847	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	184 346	159 708	24 638	69
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 318	7 318		694 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 500		7 500	191
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 719 545	1 276 153	443 392	694 259
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	188 870		188 870	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	224 402	32 379	192 023	52 160
Autres créances	1 014 601	249 327	765 274	325 703
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 831		8 831	414
Charges constatées d'avance (3)	4 582		4 582	1 376
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 441 287	281 706	1 159 581	379 653
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 160 832	1 557 859	1 602 972	1 073 912
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	420 000	420 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	42 001	42 001
Réserves statutaires ou contractuelles	220 035	220 035
Réserves réglementées		
Autres réserves	381 813	381 813
Report à nouveau	-1 117 073	-1 220 987
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 844	103 914
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-58 069	-53 225
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	153 018	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	788 829	354 912
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250 010	763 701
Dettes fiscales et sociales	353 006	8 524
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 659	
Produits constatés d'avance (1)	114 520	
TOTAL DETTES	1 661 041	1 127 137
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 602 972	1 073 912
(1) Dont à plus d'un an (a)	102 768	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 558 273	1 127 137
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	250	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Handwritten signature or initials.

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	10 000		10 000	
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	759 872	51 511	708 361	NS
Chiffre d'affaires net	769 872	51 511	718 361	NS
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>123 117</i>	<i>1 267</i>	<i>121 850</i>	<i>NS</i>
Production stockée	114 780		114 780	
Production immobilisée	254 587		254 587	
Subventions d'exploitation	63 756		63 756	
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	30 581	191 979	-161 398	-84,07
Autres produits	1	13	-12	-88,86
Total I	1 233 578	243 503	990 075	406,60
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	284 457	34 176	250 281	732,33
Impôts, taxes et versements assimilés	23 640	3 111	20 529	659,87
Salaires et traitements	525 652		525 652	
Charges sociales	256 743		256 743	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	5 327		5 327	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation	40 303	12 625	27 678	219,24
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	17 356	87 165	-69 810	-80,09
Total II	1 153 477	137 077	1 016 399	741,48
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	80 101	106 426	-26 324	-24,74
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		4 933	-4 933	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciations et tran	890	25 890	-25 000	-96,56
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièr				
Total V	890	30 823	-29 933	-97,11
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 357		1 357	
Différences négatives de change	611		611	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
Total VI	1 968		1 968	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 078	30 823	-31 901	-103,50
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	79 023	137 249	-58 226	-42,42

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
771000 - Produits except. s/opér. gestion	51	40 223	-40 172	-99,87
	51	40 223	-40 172	-99,87
Sur opérations en capital				
775000 - Produits cessions éléments d'actif		12 239	-12 239	-100,00
778000 - Produits exceptionnels divers		60 128	-60 128	-100,00
		72 367	-72 367	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges				
Total produits exceptionnels (VII)	51	112 590	-112 539	-99,95
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
671000 - Charges exception. s/opérat.gestion	154	2 035	-1 881	-92,43
	154	2 035	-1 881	-92,43
Sur opérations en capital				
675000 - Valeurs compt. éléments actif cédés		5 890	-5 890	-100,00
675600 - VCEAC		40 000	-40 000	-100,00
678800 - Charges exceptionnelles diverses	2 318	97 999	-95 681	-97,63
	2 318	143 889	-141 571	-98,39
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 472	145 924	-143 452	-98,31
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 421	-33 335	30 914	-92,74
Participation des salariés aux résultats (IX)				
692100 - CH S/ ACTIONS GRATUITES	3 420		3 420	
692200 - Attribution actions gratuites	17 269		17 269	
	20 689		20 689	
Impôts sur les bénéfices (X)				
695000 - Impôts sur les bénéfices	53 822		53 822	
699500 - Crédit d'impôt recherche	6 935		6 935	
	60 757		60 757	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 234 519	386 915	847 603	219,07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 239 363	283 001	956 361	337,94
BENEFICE OU PERTE	-4 844	103 914	-108 758	-104,66
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

ANNEXE



Handwritten signature or initials.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2 MORO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 602 972 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 844 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Les principaux logiciels, qui génèrent des produits de licences, sont amortis sur 5 ans.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Handwritten signature or initials.

Règles et méthodes comptables**Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 13 228 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les



Handwritten signature or initials.

Règles et méthodes comptables

sociétés dû au titre de cet exercice.



Handwritten signature or initials.

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Pour rappel, rachat de 2moro Sas par Cimpa le 31/07/2017. Société au capital social de 152 444.02 € dont le siège social est situé 4, Avenue Didier Daurat Centreda 1 - 31700 Blagnac, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 393 341 540, représentée par M. Pierre Pasquier.

Le 29/05/2018, la TUP de la société 2moro solutions par 2moro sas a été décidée.
Après un délai de 30 jours, la TUP a définitivement été actée au 30/06/2018.

La TUP est assortie d'une rétroactivité fiscale uniquement.
En ce sens, la TUP est comptabilisée au 30/06/2018.

Conséquences comptables de la TUP à effet comptable au 30/06/2018 :

Le résultat des 6 premiers mois de l'exercice (+239 954.58 €) est supporté par 2moro solutions, la société absorbée.
Une liasse fiscale en date du 30/06/2018 est disponible afin de compléter la lecture des comptes de l'exercice 2018.

La TUP a eu pour effet la constatation d'un mali technique à hauteur de + 40 286.16 €, comptabilisé en compte 207000.
Le mali étant rattaché à des plus-value latentes sur des immobilisations incorporelles, il ne sera pas amorti.

Conséquences fiscales de la TUP à effet rétroactif fiscalement au 01/01/2018 :

La liasse fiscale en date du 30/06/2018 a permis de déterminer le résultat fiscal des 6 premiers mois : + 169 321 €.
Ce résultat fiscal a été neutralisé dans la 2058A de la TUP. Il a été ensuite réintégré dans le résultat fiscal de l'absorbante 2moro Sas.

Concernant le mali fiscal, il doit être calculé au 1er janvier. Il s'élève à 280 240 €.
Étant donné qu'il est rattaché à un mali technique non amortissable, il n'y a pas de corrections extracomptables à opérer.

Demande d'agrément déficits 2moro solutions suite à la TUP :

La société 2moro Sas dispose de déficits fiscaux reportables de 712 004 €.
Suite à l'opération de la TUP, 2moro Sas renonce à ses déficits qui ne seront donc pas imputés sur le résultat fiscal 2018.
En revanche, elle imputera l'ensemble des déficits reportables de l'absorbée (2moro solutions) : 2 334 915 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		40 286		40 286
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069 109	411 070	85	1 480 094
Immobilisations incorporelles	1 069 109	451 356	85	1 520 380
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers		13 543		13 543
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 136	151 321	51 654	170 803
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	71 136	164 864	51 654	184 346
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	695 000	6 312	693 994	7 318
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	191	7 309		7 500
Immobilisations financières	695 191	13 621	693 994	14 818
ACTIF IMMOBILISE	1 835 436	629 841	745 732	1 719 545

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	40 286

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL 2MORO SOLUTIONS (SOCIETE ABSORBEE) 64210 BID			100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
2MORO CANADA H2T2J9 MONTREAL	13 500	-256 369	100,00	-7 980

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	7 318				
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					



Handwritten signature or initials.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069 109	459	85	1 109 127
Immobilisations incorporelles	1 069 109	459	85	1 109 127
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		958		8 938
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 068	7 660	51 654	150 770
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	71 068	8 618	51 654	159 708
ACTIF IMMOBILISE	1 140 176	9 077	51 738	1 268 835

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 251 086 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 500		7 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	224 402	224 402	
Autres	1 014 601	1 014 601	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 582	4 582	
Total	1 251 086	1 243 586	7 500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	3 061
Total	3 061

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 000	6 318		7 318
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	255 643	40 984	14 920	281 706
Total	256 643	47 302	14 920	289 025
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		40 303	14 920	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 420 000,00 euros décomposé en 10 500 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 500	40,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 500	40,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 661 041 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	250	250		
- à plus de 1 an à l'origine	152 768	50 000	102 768	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	58 917	58 917		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250 010	250 010		
Dettes fiscales et sociales	353 006	353 006		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	733 229	733 229		
Produits constatés d'avance	114 520	114 520		
Total	1 661 041	1 558 273	102 768	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice	22 500			
(**) Dont envers les associés	731 570			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	19 435
Banques - Intérêts courus non échus	250
Dettes provis. pr congés à payer	98 289
Personnel - Pierre DAGOIS	48 216
Personnel - Charges à payer	850
Personnel - PEE à payer	17 101
Charges sociales s/congés à payer	49 143
Charges sociales - charges à payer	17 365
Etat - autres charges à payer	19 142
Total	269 792

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	4 582
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	4 582

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	114 520		
Total	114 520		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	646 756	113 117	759 872
Ventes de marchandises		10 000	10 000
Produits des activités annexes			
TOTAL	646 756	123 117	769 872

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Les 2 472 € de charges exceptionnelles correspondent à :

- Mutuelle trop payée sur 2moro solutions : 1 104.51 €
- Perte sur C/C cesa drone : 890 €
- erreur sur tva antérieure solde client : 323.30 €

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Handwritten signature or initials.